



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Date de la convocation : 22 septembre 2023	Date d'affichage : 22 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Étaient présents : Karine KAUFFMANN, Maire Eric LAURENT, Bernard JUERY, Apolline SCHRECK, Carla FICUKIELLO, Cécile CURIEL, Geneviève PINÇON, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, Sylvain IGUNA, Manuel LEON, Patrick FOURNIER, Cécile BITOUN, Laurence LELARGE, conseillers municipaux.	Étaient absents : Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT)
Secrétaire de Séance : Angéline MOYET		

V - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE OUVERT À TOUS LES GRADES :

EXPOSÉ DE M. LAURENT :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Actuellement, un poste de catégorie C est à pourvoir au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Face aux difficultés rencontrées pour recruter un agent technique dans le domaine de l'entretien des bâtiments et espaces verts communaux, il est nécessaire d'ouvrir le poste à des professionnels de tous grades, pour ne pas freiner ou limiter le recrutement.

Le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux relève de la catégorie C. Il compte trois grades :

- Adjoint technique territorial,
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Il convient dès lors de créer un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet ouvert aux trois grades : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et également de 1^{ère} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 29 septembre 2023.

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée (legalite.com)

89_DE-878-21780340-20230928-V_28093023



L'effectif d'agents techniques sur la Commune reste le même.

Le tableau des effectifs sera modifié uniquement au niveau des grades des agents techniques.

Délibération :

**Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de créer un cadre d'emploi d'adjoint technique permanent ouvert aux trois grades : adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère et également de 2ème classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 29 septembre 2023.

**- ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 29/09/2023

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 29/09/2023
Et par publication le 29/09/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 10
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

09_09-078-01780044-0-20230900-V_000010005